COMMISSION DEPARTEMENTALE DES COMPETITIONS MASCULINES JEUNES

SAISON 2026/2027
PROCES VERBAL N°11

Réunion plénière du 18 novembre 2026
Lieu : Yerville
Président : M. Thomas NIEMIER
Membres participants : Mrs Thierry BLONDEL - Dominique FONTAINE - Luc DUVAL – Jason COLLEATE – Clément FERDINAND
Assistent à la réunion : Mrs Hakli DAHMANE (Conseiller Technique Régional coordinateur) - Pierre GRANDIN (Conseiller technique)
Excusés : Mme Coralie BELIN (Conseiller technique) – Mrs Nicolas DUHAMEL – Marc LEBIGOT

****

INFORMATIONS AUX CLUBS
Nous rappelons aux clubs que pour toute communication ou demande d'information, ils doivent :
- Soit utiliser l'adresse électronique du district : district@dfsm.fff.fr
- Soit téléphoner au 0276528172

En aucun cas vous ne devez contacter directement un membre de la commission.
Merci d'indiquer la catégorie et la poule dans lesquelles évolue votre équipe

APPEL DES DECISIONS:
Les décisions de la Commission Départementale des Compétitions Masculines Jeunes peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée ceci **Dans un délai de 2 jours** à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée. Dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la L.F.N.

Les dates et heures des rencontres sont fixées au calendrier, elles sont IMPÉRATIVES.
Aucune dérogation ne saurait être accordée, sauf circonstances exceptionnelles, seule la CDCMJ pourra accorder une dérogation, il sera possible d'avancer les dates des rencontres sur Footclub avec l'accord du club adverse

Il est demandé aux clubs de répondre le plus rapidement possible aux demandes de modification de matchs sur FOOT CLUB.
Homologation des rencontres : Article 147, l'homologation des rencontres masculines jeunes est Prononcée par la CDCMJ, cette homologation est de droit le trentième jour à minuit, si aucune Instance la concernant n'est en cours et si aucune demande visant à ouvrir une procédure n'a été Envoyée avant cette date.

RECTIFICATIF

Du PV n°9 du 3 novembre 2026 publié le 5 novembre 2026
U13 D5 Poule D
Match n°79665917: HFC (1) / AS COTE D'ALBATRE (1) du 10 octobre 2026
Il faut lire, l'amende pour forfait déclaré à AS COTE D'ALBATRE est de 66€ et non 99€.

ADOPTION DU PV

En l'absence d'observation le procès-verbal n°8 est adopté à l'unanimité des membres de la commission présents.

RAPPEL AUX CLUBS

Sur de nombreuses feuilles FMI dans toutes les catégories, il est très souvent noté quand il n'y a pas d'arbitre officiel que les remplaçants soient marqués « non pas participés ».
Nous vous informons donc de l'impossibilité sur ce genre de situation pour toutes les commissions de faire les contrôles règlementaires, en cas de blessures, irregularitées ou réclamations.
Il est donc impératif que les remplaçants soient notifiés sur la FMI.

ETUDES DES FEUILLES DE MATCHS EN CHAMPIONNATS ET COUPE DFSM

En cas de dysfonctionnement de la FMI, les clubs doivent remplir une feuille de match papier et l'envoyer au District le plus rapidement possible.

RETOUR DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE DE L'ARBITRAGE

U18 D2 Poule C
Match n°56671565: FC ST ETIENNE DU ROUVRAY (21) / FUSC BOISGUILLAUME (22) du 7 novembre 2026
Match arrêté à la 59ème minute
Dossier transmis à la Commission Départementale de Discipline

U18 D3 Poule F
Match n°79493979: AS BUCHY (21) / STADE SOTTEVILLE CC (22) du 8 novembre 2026
Match arrêté à la 87ème minute
Dossier transmis à la Commission Départementale de Discipline

COUPE DFSM U18 DU 31 OCTOBRE 2026

Match n°80455699: FC ST ETIENNE DU ROUVRAY (21) / CMS OISSEL (22)
La Commission inflige une amende de 10€ a FC ST ETIENNE DU ROUVRAY pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (même personne sur le banc de touche et en tant qu'arbitre assistant 2).

Match n°80455931: MAISON QUARTIER GRIEU (21) / ENT AHBFC SMFC (21)
La Commission inflige une amende de 10€ a MAISON QUARTIER GRIEU pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Même personne sur le banc de touche et en tant qu'arbitre assistant 1).
La Commission inflige une amende de 10€ à ENT AHBFC SMFC pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (même personne sur le banc de touche et en tant qu'arbitre assistant 2).

Match n°80455932: AC BRAY EST FORGES (21) / AS SASSETOT THEROULD (21)
La Commission inflige une amende de 10€ a AC BRAY EST FORGES pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Même personne sur le banc de touche et en tant qu'arbitre assistant 1).

Match n°80456170: FC BOOS (21) / YVETOT AC (22)
La Commission inflige une amende de 30€ à FC BOOS pour non-utilisation de la FMI.
La Commission inflige une amende de 40€ a FC BOOS pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Manque le numéro de licence du délégué ; de l'arbitre ; de l'arbitre assistant 1 et aucune informations sur le match).
La Commission inflige une amende de 10€ à YVETOT AC pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Manque le numéro de licence de l'arbitre assistant 2).

Match n°80456200: US AUFFAY (21) / SOLIDARITE S GOURNAY (21)
La Commission inflige une amende de 10€ à US AUFFAY pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Absence de délégué).

Match n°80455963: RC NORMAND 2020 (21) / FUSC BOISGUILLAUME (22)
La Commission inflige une amende de 10€ à FUSC BOISGUILLAUME pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Manque le numéro de licence de l'arbitre assistant 2).

Match n°80456172: ASL RAMPONNEAU FECAMP (21) / ST JULIEN FC KURDE (21)
La Commission inflige une amende de 30€ à ASL RAMPONNEAU FECAMP pour non-utilisation de la FMI.
La Commission inflige une amende de 30€ à ASL RAMPONNEAU FECAMP pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Manque le numéro de licence de l'arbitre ; de l'arbitre assistant 1 et du délégué).

Match n°80455961: GRPT USL-CSG (22) / ROUEN SAPINS FC (21)
Réserve technique du club GRPT USL-CSG, non confirmée.
La Commission homologue la rencontre sur le score acquis sur le terrain.

COUPE DFSM U18 DU 11 NOVEMBRE 2026

Match n°81236569: ENT.USN.RCE (21) / YERVILLE FC (21)
La Commission inflige une amende de 10€ à YERVILLE FC pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Manque le numéro de licence de l'arbitre assistant 2).

Match n°81236572: FC BONSECOURS S.LEGE (21) / US DE BOLBEC (21)
La Commission inflige une amende de 10€ à US DE BOLBEC pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Manque le numéro de licence de l'arbitre assistant 2).

Match n°81236573: OLYMPIA'CAUX FOOTBAL (21) / ASL RAMPONNEAU FECAM (21)
La Commission inflige une amende de 10€ à ASL RAMPONNEAU FECAM pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Manque le numéro de licence de l'arbitre assistant 2).
La Commission inflige une amende de 10€ à OLYMPIA'CAUX FOOTBAL pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Mmême personne sur le banc et arbitre assistant 1).

Match n°81236574: A ROUENNAISE DE FOOT (21) / FC LOUVETOT (21)
La Commission inflige une amende de 10€ a A ROUENNAISE DE FOOT pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Mmême personne sur le banc et arbitre assistant 1).

Match n°81236576: FC DU NORD OUEST (21) / FC FREVILLE BO.SIVOM (21)
La Commission inflige une amende de 10€ à FC DU NORD OUEST pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Manque le numéro de licence du délégué).

Match n°81236577: MONT SAINT AIGNAN FC (22) / ST AUBIN FC (21)

La Commission inflige une amende de 10€ à MONT SAINT AIGNAN FC pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Manque le numéro de licence de l'arbitre assistant 1).

Réserve d'avant-match du club ST AUBIN FC, non confirmée.

La Commission homologue la rencontre sur le score acquis sur le terrain.

MT ST AIGNAN FC (22) qualifié pour le prochain tour.

Match n°81236580: AS GOURNAY FOOTBALL (21) / ES DU MONT GAILLARD (22)

Réserve d'après match du club AS GOURNAY FOOTBALL, confirmée le jeudi 12 novembre 2026.

Le dossier est transmis à la Commission Départementale des Règlements et Contentieux.

La Commission inflige une amende de 10€ a AS GOURNAY FOOTBALL pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (même personne sur le banc et arbitre assistant 1).

Match n°81236582: MAISON QUARTIER GRIEU (21) / F LA BOUCLE DE SEINE (21)

Forfait déclaré de F LA BOUCLE DE SEINE (21) par mail le mardi 10 novembre 2026 à 16h05.

La commission inflige une amende de 80€ à F LA BOUCLE DE SEINE pour forfait déclaré en application des droits de pénalités du DFSM.

MAISON DE QUARTIER (21) qualifié pour le prochain tour.

Match n°81236584: AS DE MONTIVILLIERS (21) / ESP FOOTBALL (21)

La Commission inflige une amende de 10€ à AS DE MONTIVILLIERS pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Manque le numéro de licence de l'arbitre).

La Commission

inflige une amende de 30€ au club ESP FOOTBALL pour non-utilisation de la FMI. De leur fait.

Match n°81236585: PLAT QUINCAMPOIX FC (21) / FC OFFRANVILLAIS (22)

La Commission inflige une amende de 10€ à PLAT QUINCAMPOIX FC pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Absence de délégué).

Match n°81236586: SC PETIT COURONNE (21) / FUSC BOISGUILLAUME (22)

La Commission inflige une amende de 10€ à FUSC BOISGUILLAUME pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Manque le numéro de licence de l'arbitre assistant 2).

Match n°81236587: CANY FC (21) / LE HAVRE FC 2012 (21)

La Commission inflige une amende de 10€ à LE HAVRE FC 2012 pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Manque le numéro de licence de l'arbitre assistant 2).

Match n°81236588: ENT.SOMMERY VARENNE (21) / FC ST ETIENNE ROUVRAY (21)

La Commission inflige une amende de 10€ a FC ST ETIENNE ROUVRAY pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (même personne sur le banc et arbitre assistant 2).

Match n°81236589: S DE GRAND QUEVILLY (21) / GRPT US CRIEL EU FC (21)

La Commission inflige une amende de 10€ à S DE GRAND QUEVILLY pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Manque le numéro de licence du délégué).

Match n°81236591: AC ST ROMAIN COLBOSC (21) / CS SERV.MUN.LE HAVRE (22)

La Commission inflige une amende de 10€ a AC ST ROMAIN COLBOSC pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Manque le numéro de licence de l'arbitre assistant 1).

La Commission inflige une amende de 10€ a CS SERV.MUN.LE HAVRE pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (même personne sur le banc et arbitre assistant 2).

Match n°81236592: FC GRUCHET LE VALASSE (21) / AJ CAULLE BOSC HARD (21)
La Commission inflige une amende de 10€ à AJ CAULLE BOSC HARD pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Manque le numéro de licence de l'arbitre assistant 2).

Match n°81236594: US AUFFAY (21) / AL DEVILLE MAROMME (22)
Match en réserve
La commission décidant d'ouvrir une enquête et d'user de son droit d'évocation
Dossier transmis à la Commission Départementale des Règlements et Contentieux.

INFORMATION AUX CLUBS

COUPE DFSM

Veuillez noter les dates des prochains tours de coupe DFSM :

U18 :
3ème tour - 23 janvier 2027
1/8 – 6 février 2027
¼ – 20 février 2027

U15 :
2ème tour – 5 décembre 2026
3ème tour – 23 janvier 2027
1/8 – 6 février 2027
¼ – 20 février 2027

U13 PITCH U13 :
2ème tour – 5 décembre 2026
3ème tour – 6 février 2027
Finale Départementale – 20 mars 2027

U13 DFSM :
1er tour – 5 décembre 2026
2ème tour – 6 février 2027
3ème tour – 20 février 2027
¼ – 20 mars 2027

TIRAGE AU SORT DE LA COUPE DU DFSM U18

Le tirage au sort intégral du 3ème tour, matchs programmés **le 23 janvier 2027** (Matchs pouvant être avancés et joués en semaine avec l'accord des 2 clubs).

En cas de terrain impraticable, la rencontre sera systématiquement inversée.

1 - YERVILLE FC (21) / CS SERV. MUN. LE HAVRE (22)

2 - AS LANQUETOT (21) / FC DU NORD OUEST (21)

3 - YVETOT AC (22) / OH TRÉFILERIE NEIGES (21)

4 - FC TOURVILLE RIVIÈRE (21) / CANY FC (21)

5 - G. ELBEUF-CLÉON-CAUDEBEC (22) / FC LOUVETOT (21)

6 - US DOUDEVILLAISE (21) / US MESNIL ESNARD FRA (21)

7 - US ST THOMAS (21) / FALAISES DU TALOU (21)

8 - O. DE DARNÉTAL (21) / SC PETIT COURONNE (21)

9 - US AUFFAY (21) ou AL DEVILLE MAROMME (22) / ES AUMALOISE 21

10 - AJ CAULLE BOSC HARD (21) / AS DE MONTIVILLIERS (21)

11 - GRPT US CRIEL EU FC (21) / PLAT QUINCAMPOIX FC (21)

12 - MONT-SAINT-AIGNAN FC (22) / O. PAVILLAIS (22)

13 - SC FRILEUSE (22) / OLYMPIA'CAUX FOOTBALL (21)

14 - ENT. SOMMERY VARENNE (21) / MAISON QUARTIER GRIEU (21)

15 - GROUPEMENT USL-CSG (22) / GRAND QUEVILLY FC (22)

16 - AS GOURNAY FOOTBALL (21) ou ES DU MT GAILLARD (22) / US DE BOLBEC 21

COUPE DFSM U15 DU 11 NOVEMBRE 2026

Match n°81194016: AS MADRILLET CHÂTEAU BLANC (1) / GRAND COURONNE FC (1)
La commission inflige une amende de 10€ à GRAND COURONNE FC pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (même personne sur le banc et en tant qu'arbitre assistant 2).

Match n°81194022: GRPT ST AUBIN-VIGOR (1) / ESM GONFREVILLE ORCHER (2)
Match reportée au mercredi 25 novembre 2026

Match n°81194028: A HOULMOISE BOND FC (1) / CANY FC (1)
La commission inflige une amende de 10€ à A HOULMOISE BOND FC pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (absence de délégué).

Match n°81194029: ENT. ASM USL (1) / FC ST ETIENNE ROUVRAY (1)
La commission inflige une amende de 10€ à ENT. ASM USL pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (absence du numéro de licence du délégué).

Match n°81194030: ENT. ASBM ASSO FAC (1) / CMS OISSEL (1)
La commission inflige une amende de 10€ à ENT. ASBM ASSO FAC pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (absence du numéro de licence de l'arbitre assistant 1).

Match n°81194032: ST JULIEN FC KURDE (1) / STADE VALERIQUAIS (1)
La commission inflige une amende de 10€ à ST JULIEN FC KURDE pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (même personne sur le banc et en tant qu'arbitre assistant 1).

Match n°81194034: ENT. ARGUEIL-PERRIERS (1) / US LONDINIÈRES (1)
La commission inflige une amende de 10€ à ENT. ARGUEIL/PERRIERS pour insuffisance dans la rédaction de la feuille

d'arbitrage (absence du numéro de licence du délégué).

Match n°81194035: G ELBEUF.CLEON.CAUDEBEC (2) / ES DU MONT GAILLARD (1)
La commission inflige une amende de 30€ à ES DU MT GAILLARD pour non-utilisation de la FMI.
La commission inflige une amende de 20€ à G ELBEUF.CLEON.CAUDEBEC pour envoi hors délai de la feuille d'arbitrage de son droit.

Match n°81194036: USF FÉCAMP (1) / RC HAVRAIS (1)
La commission inflige une amende de 10€ à RC HAVRAIS pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (même personne sur le banc et en tant qu'arbitre assistant 2).
La commission inflige une amende de 10€ à USF FÉCAMP pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (absence du numéro de licence du délégué).

Match n°81194037: AS PETIVILLE (1) / FUSC BOISGUILLAUME (2)
La commission inflige une amende de 10€ à AS PETIVILLE pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (absence du numéro de licence de l'arbitre assistant 1).

Match n°81194038: GCO BIHORELLAIS (1) / FC BONSECOURS S. LEGE (1)
La commission inflige une amende de 10€ à GCO BIHORELLAIS pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (absence du numéro de licence du délégué).

Match n°81194040: MONT SAINT AIGNAN FC (2) / LE HAVRE FC 2012 (1)
La commission inflige une amende de 10€ à LE HAVRE FC 2012 pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (même personne sur le banc et en tant qu'arbitre assistant 2).
La commission inflige une amende de 10€ à MONT SAINT AIGNAN FC pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (absence du numéro de licence du délégué).

Match n°81194043: FC OFFRANVILLAIS (2) / S DE GRAND QUEVILLY (1)
La commission inflige une amende de 10€ à FC OFFRANVILLAIS pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (même personne sur le banc et en tant que délégué).

Match n°81194044: STADE SOTTEVILLE CC (1) / US DES FALAISES (1)
Forfait déclaré de US DES FALAISES par mail le mardi 10 novembre 2026 à 9h08
La commission inflige une amende de 70€ à US DES FALAIISES.
L'équipe de STADE SOTTEVILLE CC (1) est qualifié pour le prochain tour.

Match n°81194048: US DE GRAMMONT (1) / ENT. QUINCAMPOIX/FCV (1)
La commission inflige une amende de 10€ à ENT. QUINCAMPOIX-FCV pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (absence du numéro de licence de l'arbitre assistant 2).

TIRAGE AU SORT DE LA COUPE DU DFSM U15

Le tirage au sort intégral du 2ème tour, matchs programmés **le 5 décembre 2027** (Matchs pouvant être avancés et jouer en semaine avec l'accord des 2 clubs).

En cas de terrain impraticable, la rencontre sera systématiquement inversée.

1 - US ST THOMAS / F LA BOUCLE DE SEINE

2 – GRPT ST AUBIN VIGOR (1) ou ESM GONFREVILLE ORCHER (2) / E. MOTTEVILLE X MARE

3 - SC PETIT COURONNE / QRM 2

4 - US ÉPOUVILLE / AS ST PIERRE VARENGEVILLE

5 - CMS OISSEL / RC DU PORT DU HAVRE

6 - O. PAVILLAIS 2 / AS FAUVILLAISE

7 - OH TRÉFILERIE NEIGES / FC BARENTINOIS

8 - GRPT US CRIEL EU FC / US LUNERAYSIENNE

9 - CS SERV. MUN. LE HAVRE 2 / GROUPEMENT USL-CSG

10 - YVETOT AC 2 / ENT. ALBÂTRE-ASO-ESY

11 - ENT. ARGUEIL - PERRIERS / AS DE MONTIVILLIERS

12 - FALAISES DU TALOU / ESPC ST GILLES ETAIN

13 - O. DE DARNÉTAL / ISNEAUVILLE FC

14 - LE HAVRE S'PORT FOOT / HAVRE AC 2

15 - US YÉBLERONNAISE / STADE SOTTEVILLE CC 2

16 - MAURICE HOUPP. MALAUNAY / GRPT ELBEUF.CLEON.CAUDEBEC (2)

17 - AS GOURNAY FOOTBALL / FC BOOS

18 - AS MADRILLET CHAT BLANC / AS PETIVILLE

19 - ROGERVILLE FC / MONT-SAINT-AIGNAN FC 2

20 - USF FÉCAMP / ST AUBIN FC

21 - AC BRAY EST FORGES / S DE GRAND QUEVILLY

22 - GCO BIHORELLAIS / FC LE TRAIT DUCLAIR

23 - US DE GRAMMONT / SOLIDARITÉ S GOURNAY

24 - US MESNIL-ESNARD FRA / ST JULIEN FC KURDE (1)

25 - US DE BOLBEC / AS LONDAISE

26 - FC NEUFCHÂTEL-EN-BRAY / NEUVILLE AC

27 - US NORMANDE 76 / OLYMPIA'CAUX FOOTBALL

28 - AC ST ROMAIN COLBOSC / CANY FC

29 - FC ST ÉTIENNE ROUVRAY / AJ CAULLE BOSC HARD

30 - GRAND QUEVILLY FC / US GODERVILLAISE

31 - US DOUDEVILLAISE / CANTELEU FC

32 - AS BUCHY / ROUEN SAPINS FC 2

COUPE PITCH U13

TIRAGE AU SORT DE LA COUPE PITCH U13

Les rencontres sont programmées le 5 décembre 2026 à 14h.
En cas indisponibilité de terrain prévenir le DFSM le plus rapidement.

District de Football de Seine-Maritime
240 rue Notre-Dame de Pontmain, 76760 Yerville - 02 76 52 81 72
Autres coordonnées sur le site internet : https://dfsm.fff.fr/

PLATEAU 1	PLATEAU 2	PLATEAU 3
Club recevant : CMS OISSEL	Club recevant : O. PAVILLAIS	Club recevant : AL DÉVILLE MAROMME
CMS OISSEL (U13R) [U13 RÉGION]	CANTELEU FC 1	AL DÉVILLE MAROMME 2
US BACQUEVILLE 1	O. PAVILLAIS 2	CA LONGUEVILLE 2
ROUEN SAPINS FC 1	AM S. BUCHY 1	PLATEAU DE QUINCAMPOIX 1

PLATEAU 4	PLATEAU 5	PLATEAU 6
Club recevant : ESM GONFREVILLE	Club recevant : ROUEN SAPINS FC	Club recevant : FUSC BOIS GUILLAUME
ESM GONFREVILLE 1	ROUEN SAPINS FC (U12R) [U12 RÉGION]	OLYMPIA' CAUX FC 1
LE HAVRE FC 2012 1	MJC GRIEU 1	FUSC BOIS GUILLAUME 1
AC BRAY EST	CSS MUNICIPAUX LE HAVRE (U12R) [U12 RÉGION]	CMS OISSEL (U12R) [U12 RÉGION]

PLATEAU 7	PLATEAU 8	PLATEAU 9
Club recevant : ST AUBIN FC	Club recevant : FC DIEPPE	Club recevant : ST SOTTEVILLE CC
ST AUBIN FC 2	US BOLBEC 2	ST SOTTEVILLE CC 2
AS GOURNAY 1	F. DE LA BOUCLE DE SEINE 2	AL DÉVILLE MAROMME 1
GRP USL/CSG	FC DIEPPE (U13R) [U13 RÉGION]	US GODERVILLE 1

PLATEAU 10	PLATEAU 11	PLATEAU 12
Club recevant : FC ROUEN	Club recevant : ECOLE FOOT D'ELEBEUF	Club recevant : QRM
FC ROUEN 2	ECOLE FOOT D'ELEBUF (U13R) [U13 RÉGION]	US BOLBEC 1
AS MONTIVILLIERS 1	US LUNERAY 1	QRM (U12R) [U12 RÉGION]
OLYMPIA' CAUX FC 2	QRM (U13R) [U13 RÉGION]	FC ROUEN (U13R) [U13 RÉGION]

PLATEAU 13	PLATEAU 14	PLATEAU 15
Club recevant : ES JANVAL	Club recevant : MT ST AIGNAN FC	Club recevant : AS ST ROMAIN DE COLBOSC
ÉCOLE FOOT ELBEUF (U12R) [U12 RÉGION]	LE HAVRE AC (U12R) [U12 RÉGION]	AS ST ROMAIN DE COLBOSC 1

ES JANVAL 1	CSS MUNICIPAUX LE HAVRE (U13R) [U13 RÉGION]	ENT. SPORTIVE AUMALE 1
US FÉCAMP 1	MT ST AIGNAN FC 1	AS ST ROMAIN DE COLBOSC 2
		YVETOT AC (U13R) [U13 RÉGION]

PLATEAU 16	PLATEAU 17	PLATEAU 18
Club recevant : YVETOT AC	Club recevant : US ÉPOUVILLE 1	Club recevant : US MESNIL ESNARD F.
YVETOT AC (U12R) [U12 RÉGION]	US ÉPOUVILLE 1	ESM MT GAILLARD 2
OH TRÉFILERIE N. 2	US DOUDEVILLE 1	US MESNIL ESNARD F. 1
AS FAUVILLAISE 1	GRAND QUEVILLY FC 1	FC DIEPPE (U12R) [U12 RÉGION]
SC FRILEUSE 2	FALAISE DU TALOU 1	ST. SOTTEVILLAIS CC 1

PLATEAU 19	PLATEAU 20	PLATEAU 21
Club recevant : SC FRILEUSE	Club recevant : ST JULIEN FC KURDE	Club recevant : ESM MT GAILLARD
SC FRILEUSE 1	FC NORD OUEST 1	AS BOUILLE MOULINEAUX 1
HAVRE CAUCRIAUVILLE S. 1	ST JULIEN FC KURDE 1	SC PT COURONNE 1
FC OFFRANVILLE 1	ST AUBIN FC 1	RC HAVRAIS 1
FUSC BOIS GUILLAUME 2	ST M. HOUPPEVILLE FC 1	ESM MT GAILLARD 1

PLATEAU 22	PLATEAU 23
Club recevant : OH TRÉFILERIE N.	Club recevant : LE HAVRE AC
OH TRÉFILERIE N. 1	O. PAVILLAIS 1
CANY FC 1	GRT CRIEL EU FC 1
CANY FC 2	FC NEUFCHATEL 1
GCO BIHOREL 1	LE HAVRE AC (U13R) [U13 RÉGION]

COUPE DFSM U13

TIRAGE AU SORT DE LA COUPE DFSM U13

Les rencontres sont programmées le 5 décembre 2026 à 14h.
En cas indisponibilité de terrain prévenir le DFSM le plus rapidement.

PLATEAU 1	PLATEAU 2	PLATEAU 3
Club recevant : FC LE TRAIT DUCLAIR	Club recevant : FC ST ÉTIENNE ROUVRAY	Club recevant : AS VALLÉE DU DUN
FC LE TRAIT DUCLAIR 1	ES INTERC ST ANTOINE 1	AS VALLÉE DU DUN 1
ASSO FAC 1	ROGERVILLE FC 1	YERVILLE FC 1
LE HAVRE S'PORT FOOT 1	FC ST ÉTIENNE ROUVRAY 1	FC BONSECOURS S. LÈGE 1

PLATEAU 4	PLATEAU 5	PLATEAU 6
Club recevant : AS MADRILLET CHAT BLANC	Club recevant : O. DE DARNÉTAL	Club recevant : AS ST PIERRE VARENGE
TANCARVILLE AC 1	O. DE DARNÉTAL 1	ENT. LOUV. USVB 1
AS MADRILLET CHAT BLANC 1	FC TÔTES 1	AS ST PIERRE VARENGE 1
US DE GRAMMONT 1	ENT. ASL.ASBZ.FCH 1	CA CHEMINOTS STEPHAN 1

PLATEAU 7	PLATEAU 8	PLATEAU 9
Club recevant : AS LE TRÉPORTAISE	Club recevant : US HÉRICOURT	Club recevant : ASL RAMPONNEAU FÉCAMP
AS LE TRÉPORTAISE 1	US HÉRICOURT 1	HAVRE AC 2
FC ROLLEVILLAIS 1	ES MONTIGNY VAUPAL 1	RC NORMAND 2020 1
ES YPREVILLAISE 1	STADE VALERIQUAIS 1	ASL RAMPONNEAU FÉCAMP 1

PLATEAU 10	PLATEAU 11	PLATEAU 12
Club recevant : US DES VALLÉES	Club recevant : CAUDEBEC ST PIERRE F	Club recevant : ISNEAUVILLE FC
US DES VALLÉES 1	QRM 3	AJ CAULLE BOSC HARD 1
ESPC ST GILLES ÉTAIN 1	YVETOT AC 2	ISNEAUVILLE FC 1
FC BIVILLE BAIGNARDE 1	CAUDEBEC ST PIERRE F 1	FC BOOS 1

PLATEAU 13	PLATEAU 14	PLATEAU 15
Club recevant : FC LA VARENNE	Club recevant : ES PLATEAU FOUC. REAL	Club recevant : FC DU LITTORAL
FC LA VARENNE 1	ES PLATEAU FOUC. REAL 1	FC DU LITTORAL 1
FC BRÉAUTÉ BRETTEVILLE 1	AS CANTON D'ARGUEIL 1	FC FRÉVILLE BO. SIVOM 1
ENT. CAUX FC OUVILLE 1	AS OURVILLAISE 2	HELLANDES FC 1

PLATEAU 16	PLATEAU 17	PLATEAU 18
Club recevant : GRAND COURONNE FC	Club recevant : AS LONDAISE	Club recevant : CA LONGUEVILLAIS
GRAND COURONNE FC 1	US ALLOUVILLE TROUVILLE 1	CA LONGUEVILLAIS 1
E. MOTTEVILLE X MARE 1	AS LONDAISE 1	GRPT ST AUBIN VIGOR 1
AS MESNIÉROISE 1	CSM OISSEL 2	US DES FALAISES 1

PLATEAU 19	PLATEAU 20	PLATEAU 21
Club recevant : CO CLÉON	Club recevant : US DE LA PRESQU'ÎLE	Club recevant : A HOULMOISE BOND FC
FC TOURVILLE RIVIÈRE 1	SAFRAN NDIE SPORTS 1	CS SERV. MUN. LE HAVRE 2
ESP FOOTBALL 1	US DE LA PRESQU'ÎLE 1	A HOULMOISE BOND FC 1
CO CLÉON 1	NEUVILLE AC 1	SC STE AUSTREBERTHE 1

PLATEAU 22	PLATEAU 23	PLATEAU 24
Club recevant : GAINNEVILLE AC	Club recevant : US NORMANDE 76	Club recevant : RC DU PORT DU HAVRE
ÉCOLE DE FOOT ELBEUF 2	US NORMANDE 76 .1	US ST THOMAS 1
GAINNEVILLE AC 1	AS DAVIGEL DIEPPE 1	RC DU PORT DU HAVRE 1
AS SASSETOT THEROULD 1	US ST MACLOU BRIÈRE 1	FC BARENTINOIS 1

PLATEAU 25	PLATEAU 26
Club recevant : SC OCTEVILLE-SUR-MER	Club recevant : ENT. ASP / ASFR
S DE GRAND QUEVILLY 1	ENT. ASP / ASFR 1
AS STE ADRESSE BUT 1	FCD - EST – ESA 1
SC OCTEVILLE-SUR-MER 1	U. FONTAINAISE 1
F LA BOUCLE DE SEINE 1	AS CÔTE D'ALBÂTRE 1

Rencontre du 24 octobre 2026

U13 D5

Poule C

La Commission inflige une amende de 10€ à GAINNEVILLE AC pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (même personne sur le banc de touche et en tant qu'arbitre assistant 2).

Rencontre du 28 octobre 2026

U13 D3

Poule D

Match n°79520895 : FUSC BOISGUILLAUME (3) / QRM (3)

La Commission inflige une amende de 10€ à FUSC BOISGUILLAUME pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Absence de dirigeant sur le banc de touche).

Rencontre du 4 novembre 2026

U13 D4

Poule G

Match n°79500195 : ES DU MONT GAILLARD (3) / RC HAVRAIS (2)

La Commission inflige une amende de 10€ a RC HAVRAIS pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (même personne sur le banc de touche et en tant qu'arbitre assistant 2).

Journée du 31 octobre 2026

U13 D1

Poule A

Match n°79496143: US MESNIL ESNARD FRA (1) / AL DEVILLE MAROMME (1)

La commission inflige une amende de 10€ a US MESNIL ESNARD FRA pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (même personne sur le banc de touche et en tant qu'arbitre assistant1)

Match n°79496144: AS MADRILLET CHATEAU BLANC (1) / CANTELEU FC (1)

La commission inflige une amende de 10€ a AS MADRILLET CHATEAU BLANC pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (même personne sur le banc de touche et en tant qu'arbitre assistant 1)

La commission inflige une amende de 20€ à CANTELEU FC pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (absence dirigeant et absence de numéro de licence de l'arbitre assistant 2)

U13 D2

Poule A

Match n°79539073: O DE DARNETAL (1) / ST AUBIN FC (1)

La commission inflige une amende de 10€ a O DE DARNETAL pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (même personne sur le banc de touche et en tant qu'arbitre assistant 1)

Match n°7953975: STADE DE SOTTEVILLE SC (1) / US DE GRAMONT (1)

La commission inflige une amende de 10€ à US DE GRAMONT pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (même personne sur le banc de touche et en tant qu'arbitre assistant 2)

Poule B

Match n°79498604 : ST JULIEN FC KURDE (1) / CA LONGUEVILLAIS (1)

La commission inflige une amende de 10€ à ST JULIEN FC KURDE pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (absence de dirigeant sur le banc de touche)

Match n°79498606 : FC OFFRANVILLAIS (2) / CA CHEMINOTS STEPANAISE (1)

La commission inflige une amende de 10€ a FC OFFRANVILLAIS pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (même personne sur le banc de touche et en tant qu'arbitre assistant 1)

La commission inflige une amende de 10€ à CA CHEMINOTS STEPHANAISE pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (même personne sur le banc de touche et en tant qu'arbitre assistant 2)

Match n°79498607: FALAISE DU TALOU (1) / ES PLATEAU FOUCARD REAL (1)
La commission inflige une amende de 10 € à FALAISE DU TALOU pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (même personne sur le banc de touche et en tant qu'arbitre assistant 1)

Poule C
Match n°79496926: ES DU MONT GAILLARD (2) / SC FRILEUSE (2)
La commission inflige une amende de 10€ à FC FRILEUSE pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (même personne sur le banc de touche et en tant qu'arbitre assistant 2)

Poule D
Match n°79539224: AS FAUVILLAISE (1) / FUSC BOISGUILLAUME (2)
La commission inflige une amende de10€ à FUSC BOISGUILLAUME pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (absence de dirigeant sur le banc de touche)
Match n°79539226: F LA BOUCLE DE SEINE (1 / US DOUDEVILLAISE (1)
La commission inflige une amende de 10€ à US DOUDEVILLAISE pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (même personne sur le banc de touche et en tant qu'arbitre assistant 2)
Match n°79539227: FC FREVILLE BO SIVOM (1) / CANY FC (1)
La commission inflige une amende de 10€ a FC FREVILLE BO SIVOM pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (même personne sur le banc de touche et en tant qu'arbitre assistant 1)
La commission inflige une amende de 10€ à CANY FC pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (même personne sur le banc de touche et en tant qu'arbitre assistant 2)

U13 D3

Poule A
Match n°79497455: LE HAVRE FC 2012 (1) / RC HAVRAIS (1)
La commission inflige une amende de 10€ à LE HAVRE FC 2012 pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de match. (Même personne sur le banc et en tant qu'arbitre et assistant 1).

Poule B
Match n°79497715: STADE SOTTEVILLE CC (2) / CA CHEMINOTS STEPHAN (2)
La commission inflige une amende de 10€ à CA CHEMINOTS STEPHAN pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de match. (Même personne sur le banc et en tant qu'arbitre assistant 2).
Match n°79497716: AS LONDAISE (1) / F LA BOUCLE DE SEINE (2)
La commission inflige une amende de 10€ à AS LONDAISE pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de match. (Même personne sur le banc et en tant qu'arbitre et assistant 1).

Poule D
Match n°79520893: MONT ST AIGNAN FC (2) / AS BUCHY (2)
La commission inflige une amende de 10€ à MONT ST AIGNAN FC pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de match. (Même personne sur le banc et en tant qu'arbitre assistant 1).
Match n°79520896: AL DEVILLE MAROMME (2) / ES MONTIGNY VAULP (1)
La commission inflige une amende de 10€ à AL DEVILLE MAROMME pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de match. (Même personne sur le banc et en tant qu'arbitre et assistant 1).

Poule E
Match n°79498008:OLYMPIA CAUX FOOT (2) / ESM GONFREVILLE (2)
Réserves d'après match de ESM GONFREVILLE
Dossier transmis à la Commission Départementale des Règlements et Contentieux.

Match n°79498009: ESPC ST GILLES ETAIN (1) / LE HAVRE SPORT FOOT (1)
La commission inflige une amende de 10€ à ESPC ST GILLES ETAIN pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de match. (Même personne sur le banc et en tant qu'arbitre).

Poule F
Match n°79498951: US DES FALAISES (1) / US BOLBEC (2)
Suite à une erreur de communication la rencontre est reportée à une date ultérieure.

Poule G
Match n°79498200: O PAVILLAIS (2) / ST VALERIQUAIS (1)
La commission inflige une amende de 50€ à O PAVILLAIS pour non utilisation de la FMI et retard dans l'envoi de la feuille papier.
La commission inflige une amende de 20€ à ST VALERIQUAIS pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de match. (Absence licence éducateur et Absence arbitre assistant 2).

Poule H
Match n°79498432: ES AUMALOISE (1) / FALAISES DU TALOU (2)
La commission inflige une amende de 10€ à ES AUMALOISE pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de match. (Même personne sur le banc et en tant qu'arbitre).

U13 D4

Poule A
Match n°79612867: AS ST PIERRE VARENGEVILLE (1) / ENT.LOUV.USVB (1)
La commission inflige une amende de 10€ à ENT.LOUV.USVB pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (même personne sur le banc de touche et en tant qu'arbitre assistant 2)
Match n°79612870: YVETOT AC (4) / AS FAUVILLAIS (3)
La Commission inflige une amende de 30€ à AS FAUVILLAIS pour non-utilisation de la FMI de son droit.

Poule B
Match n°79499597: CO CLEON (2) / AJ CAULLE BOS HARD (1)
La Commission inflige une amende de 30€ à CO CLEON pour non-utilisation de la FMI de son droit.
La commission inflige une amende de 10€ à CO CLEON pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Absence de délégué)
La commission inflige une amende de 10€ à AJ CAULLE BOS HARD pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Absence de dirigeant sur le banc de touche)

Match n°79499598: ISNEAUVILLE FC (2) / ESP FOOTBALL (1)
La commission inflige une amende de 20€ à ISNEAUVILLE FC pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Absence de numéro de licence de l'arbitre et l'arbitre assistant 1)
La commission inflige une amende de 10€ à ESP FOOTBALL pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Absence de numéro de licence de l'arbitre assistant 1)
Match n°79499600: ECOLE DE FOOT ELBEUF (3) / A HOULMOISE BOND FC (1)
La commission inflige une amende de 10€ à ECOLE DE FOOT ELBEUF pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (même personne sur le banc de touche et en tant qu'arbitre)

Poule C
Match n°79648796: ES INTERC ST ANTOINE (1) / ES YPREVILLAISE (1)
Match en réserve

La commission décidant d'ouvrir une enquête et d'user de son droit d'évocation
Cette rencontre est mise en attente d'homologation
La commission inflige une amende de 10€ à ES YPREVILLAISE pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (même personne sur le banc de touche et en tant qu'arbitre assistant 2)

Match n°79648797: FC BREAUTE BRETTEVILLE (1) / US GODERVILLAISE (2)

La commission inflige une amende de 10€ à US GODERVILLAISE pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (même personne sur le banc de touche et en tant qu'arbitre assistant 2)

Match n°79648798: ENT.ASL.ASBZ.FCH (1) / FC DU LITTORAL (1)

Match en réserve
La commission décidant d'ouvrir une enquête et d'user de son droit d'évocation
Cette rencontre est mise en attente d'homologation

Match n°79648799: US FECAMP (2) / ASP-ASFR (1)

La commission inflige une amende de 10€ à ASP / ASFR pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (même personne sur le banc de touche et en tant qu'arbitre assistant 2)

Poule D

Match n°79612897: FALAISES DU TALOU (3) / FC LA VARENNE (1)

La commission inflige une amende de 10€ à FC LA VARENNE pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (même personne sur le banc de touche et en tant qu'arbitre assistant 2)

Match n°79612898: AS CANTON D'ARGUEIL (1) / GRPT US CRIEL EU (3)

La commission inflige une amende de 10€ à GRPT US CRIEL EU pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Absence de numéro de licence de l'arbitre assistant 2)

Poule E

Match n°7950000: LE HAVRE S'PORT FOOT (2) / ESM GONFREVILLE (3)

La commission inflige une amende de 10€ à ESM GONFREVILLE pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (même personne sur le banc de touche et en tant qu'arbitre assistant 2)

Match n°79500001: US EPOUVILLE (3) / OH TREFILERIE NEIGES (3)

Réserve d'avant match du club US EPOUVILLE confirmé par mail le samedi 31 octobre 2026 à 21h08
Dossier transmis à la Commission Départementale des Règlements et Contentieux

Match n°79500004: US ST THOMAS (1) / RC DU PORT DU HAVRE (2)

La commission inflige une amende de 10€ à RC DU PORT DU HAVRE pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Absence de dirigeant sur le banc de touche)

Poule F

Match n°79500106: FC BOOS (1) / PLAT QUINCAMPOIX FC (2)

La commission inflige une amende de 10€ à PLAT QUINCAMPOIX FC pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (même personne sur le banc de touche et en tant qu'arbitre assistant 2)

Match n°79500107: AS MADRILLET CHATEAU BLANC (3) / SC PETIT COURONNE (2)

La commission inflige une amende de 10€ à AS MADRILLET CHATEAU BLANC pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (même personne sur le banc de touche et en tant qu'arbitre assistant 1)

Poule G

Match n°79500190: OLYMPIA'CAUX FOOTBAL (3) / ROGERVILE FC (2)

La commission inflige une amende de 10€ à OLYMPIA'CAUX FOOTBAL pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (même personne sur le banc de touche et en tant qu'arbitre assistant 1)

Match n°79500191: RC HAVRAIS (2) / GAINNEVILLE AC (1)

La Commission inflige une amende de 30€ a RC HAVRAIS pour non-utilisation de la FMI.

Match n°79500193: AC ST ROMAIN COLBOSC (2) / LE HAVRE FC 2012 (2)
La commission inflige une amende de 10€ à LE HAVRE FC 2012 pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (même personne sur le banc de touche et en tant qu'arbitre assistant 2)

Poule H
Match n°79577720: GRAND COURONNE FC (2) / ST JULIEN FC KURDE (2)
La commission inflige une amende de 10€ à GRAND COURONNE FC pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (même personne sur le banc de touche et en tant qu'arbitre)
Match n°79577721: GCO BIHORELLAIS (2) / US MESNIL ESNARD FRA (3)
La commission inflige une amende de 10€ à GCO BIHORELLAIS pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Absence de dirigeant sur le banc de touche)
Match n°79577722: CANTELEU FC (2) / MAISON QUARTIER GRIE (3)
La commission inflige une amende de 10€ à CANTELEU FC pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (même personne sur le banc de touche et en tant qu'arbitre)

U13 D5

Poule A
Match n°79665749: FUSC BOISGUILLAUME (4) / ROUEN SAPINS FC (4)
La commission inflige une amende de 10€ à FUSC BOISGUILLAUME pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Absence de dirigeant sur le banc de touche)
Match n°79665751: AL DEVILLE MAROMME (3) / A HOULMOISE BOND FC (2)
La commission inflige une amende de 10€ à AL DEVILLE MAROMME pour insuffisance dans le rédaction de la feuille d'arbitrage (Absence de dirigeant sur le banc de touche)

Poule B
Match n°79674580: ES JANVALAISE (2) / FC NEUCHATEL EN BRAY (3)
La commission inflige une amende de 10€ à ES JANVALAISE pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Même personne sur le banc de touche et en tant qu'arbitre assistant 1)
La commission inflige une amende de 10€ à FC NEUCHATEL EN BRAY pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Absence de dirigeant sur le banc de touche)
Match n°79674582: NEUVILLE AC (2) / AS DAVIGEL DIEPPE (1)
La Commission inflige une amende de 30€ a NEUVILLE AC pour non-utilisation de la FMI.

Poule C
Match n°79665805: OLYMPIA'CAUX FOOTBALL (4) / SAFRAN NDIE SPORTS (1)
Match en réserve
La commission décidant d'ouvrir une enquête et d'user de son droit d'évocation
Cette rencontre est mise en attente d'homologation

Match n°79665806: FC ROLLEVILLAIS (1) / AS STE ADRESSE BUT (3)
Match en réserve
La commission décidant d'ouvrir une enquête et d'user de son droit d'évocation
Cette rencontre est mise en attente d'homologation
La commission inflige une amende de 10€ à AS STE ADRESSE BUT pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Même personne sur le banc de touche et en tant qu'arbitre assistant 2)

Poule D
Match n°79665923: US GODERVILLAISE (3) / US ST THOMAS (2)

Forfait déclaré de US ST THOMAS par mail le jeudi 29 octobre 2026 à 18h23
La commission jugeant en 1ère instance
Donne match perdu par forfait à US ST THOMAS (2) sur le score de 0 but à 3 buts pour en faire bénéficier US GODERVILLAISE (3) sur le score de 3 buts à 0 but.
La commission inflige une amende de 74€ à US ST THOMAS pour forfait déclaré en application des droits de pénalités du DFSM en application des droits de pénalité du DFSM.

Match n°79665924: AC ST ROMAIN COLBOSC (3) / HELLANDES FC (1)

Match en réserve
La commission décidant d'ouvrir une enquête et d'user de son droit d'évocation
Cette rencontre est mise en attente d'homologation
La commission inflige une amende de 10€ à HELLANDES FC pour insuffisance dans le rédaction de la feuille d'arbitrage (Absence de dirigeant sur le banc de touche).

Poule E

Match n°79665962: YERVILLE FC (1) / FC TOTES (1)

La commission inflige une amende de 10€ à YERVILLE FC pour doublon dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Même personne sur le banc de touche et en tant qu'arbitre assistant 1)
La commission inflige une amende de 10€ à FC TOTES pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Absence de dirigeant sur le banc de touche)

Match n°79665965: E.MOTTEVILLE X MARE (2) / AS VALLEE DU DUN (1)

La Commission inflige une amende de 30€ a E MOTTEVILLE X MARE pour non-utilisation de la FMI.
La commission inflige une amende de 10€ à E.MOTTEVILLE X MARE pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (manque signature de l'arbitre du match)
La commission inflige une amende de 10€ à AS VALLEEDU DUN pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Même personne sur le banc de touche et en tant qu'arbitre assistant 2)

Poule F

Match n°79665990: MAURICE.HOUPPEVILLE.MALAUNAY (2) / CMS OISSEL (4)

La Commission inflige une amende de 30€ a MAURICE.HOUPPEVILLE.MALAUNAY pour non-utilisation de la FMI.

Match n°79665991: ISNEAUVILLE FC (3) / MAISON QUARTIER GRIEU (4)

La commission inflige une amende de 10€ à ISNEAUVILLE FC pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Même personne sur le banc de touche et arbitre assistant 1)
La commission inflige une amende de 10€ à MAISON QUARTIER GRIEU pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Absence de dirigeant sur le banc de touche)

Poule G

Match n°79666018: GRAND QUEVILLY FC (4) / US DE GRAMMONT (3)

La commission inflige une amende de 10€ à US DE GRAMMONT pour doublon dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Même personne sur le banc de touche et en tant qu'arbitre assistant 2)

Match n°79666021: US ALLOUVILLE TROUVILLE (1) / YERVILLE FC (2)

La commission inflige une amende de 20€ à US ALLOUVILLE TROUVILLE pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Même personne sur le banc de touche et en tant qu'arbitre) et (Même personne sur le banc de touche et en tant qu'arbitre assistant 1).

U18 D3 Poule C

Match n°79577886: FC DES VILLAGES (21) / ESP FOOTBALL (21) du 30 octobre 2026
Match n°79577879: A ROUENNAISE DE FOOT (21) / FC DES VILLAGES (21)
Match n°79577892: FC DES VILLAGES (21) / ENT.AHBFC.SMFC (21) du 7 novembre 2026

U15 D3 Poule A
Match n°79494381 : ENT ALBATRE.ASO.ESY (1)/GROUPEMNT USL.CSG (3) du 10 octobre 2026
Match n°79494387 : ENT.ALBATRE-ASO-ESY (1) / AS PETIVILLE (1) du 7 novembre 2026

U15 D3 Poule E
Match n°79494826 : OLYMPIA'CAUX FOOTBALL(2) / LE HAVRE S'PORT FOOT (1) du 10 octobre 2026
Match n°79494830 : LE HAVRE S'PORT FOOT (1) / ROGERVILLE FC (1) du 7 novembre 2026

U15 D3 Poule H
Match n°79495855: FALAISES DU TALOU (2)/ENT.ESPFR-2VALLEES (2) du 10 OCTOBRE 2026
Match n°79495857 : ENT.ESPFR-2VALLEES (1) / FC LOUVETOT (1) du 7 novembre 2026

U13 D4 Poule C
Match n°79648796 : ES INTERC ST ANTOINE (1) / ES YPREVILLAIS (1) du 31 octobre 2026
Match n°79648803 : ES YPREVILLAIS (1) / ENT.ASL.ASBZ.FCH (1) du 7 novembre 2026

Match n°79648798 : ENT.ASL.ASBZ.FCH (1) / FC LITTORAL (1) du 31 octobre 2026
Match n°79648801 : FC LITTORAL (1) / FC BREAUTE BRETTEVILLE (1) du 7 novembre 2026

U13 D5 Poule C
Match n°79665801 : GRPT ST AUBIN VIGOR (3) / FC ROLLEVILLAIS (1) du 10 octobre 2026
Match n°79665806 : FC ROLLEVILLAIS (1) / AS ST ADRESSE BUT (3) du 31 octobre 2026
Match n°79665810 : GAINNEVILLE AC (2) / FC ROLLEVILLAIS (1) du 7 novembre 2026

Match n°79665803 : SAFRAN NDIE SPORTS (1) / AS DE MONTIVILLIERS (3) du 10 octobre 2026
Match n°79665805 : OLYMPI'CAUX FOOTBALL (4) / SAFRAN NDIE SPORTS (1) du 31 octobre 2026
Match n°79665812 : SAFRAN NDIE SPORTS (1) / HAVRE AC (3) du 7 novembre 2026

U13 D5 Poule D
Match n°79665915 : US GODERVILLAISE (3) / HELLANDES FC (1) du 3 octobre 2026
Match n°79665924 : AC ST ROMAIN COLBOSC (3) / HELLANDES FC (1) du 31 octobre 2026
Match n°79665925 : HELLANDES FC (1) / ASL RAMPONNEAU FECAMP (2) du 7 novembre 2026

Match n°79665920 : US ST THOMAS (2) / TANCARVILLE AC (1) du 10 octobre 2026
Match n°79665926 : US ST THOMAS (2) / AS COTE D'ALBATRE (1) du 7 novembre 2026

Voir annexe sur footclubs

COURRIERS CLUBS

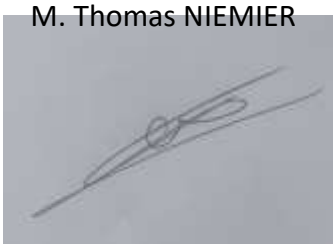
Courrier du club de OCTEVILLE SUR MER
Suite au mail reçu le lundi 16 novembre 2026 demandant que son équipe U15(2) en D1 puisse repartir en U15 D3 en 2ème phase.
La commission accepte cette demande.

Courrier de AS BUCHY
Suite au mail de AS BUCHY du lundi 16 novembre 2026 demandant la réintégration de l'équipe U15 (1) en D1 en 2ème phase.

La commission rappelle au club que la dissolution du groupement du Moulin Ecalles consécutive à la fermeture du club de CAILLY n'a pas permis de maintenir leur équipe à leur niveau sportif initial.
Les décisions prises pour la première phase et confirmées par la commission d'appel sont les mêmes pour la deuxième phase de ce fait les montées et descentes se font donc comme indiqué dans les règlements des compétitions.

La prochaine réunion le mercredi le 9 décembre 2026.

Le Président
M. Thomas NIEMIER



Le Secrétaire
M. Thierry BLONDEL

